RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00542
Numéro SIREN : 829 168 178
Nom ou dénomination : ABELLAN ANTOINE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2017 sous le numéro de dépôt 664

FIDURIS AUDIT
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

14 FEV. 2017

A664

SAS ABELLAN ANTOINE

37 Avenue Président Wilson
34500 BEZIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

FIDURIS AUDIT SARL au capital de 3000€, 31 rue Diderot, 34500 BEZIERS
Tél 04.67.62.81.60 – Fax 04.67.76.26.89
Siret 510 180 783 00016 – Ape 6820A

FIDURIS AUDIT
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Monsieur l'Associé
de la SAS en formation
ABELLAN ANTOINE
37 Avenue Président Wilson
34500 BEZIERS

Monsieur,

Par décision de l'associé unique en date du 10 janvier 2017, nous avons été désignés en qualité de Commissaire aux Apports dans l'opération d'apport du fonds artisanal que Monsieur ABELLAN Antonio se propose d'effectuer à la SAS en formation ABELLAN ANTOINE.

Il nous appartient dans le cadre de notre mission, de décrire et d'apprécier la valeur des apports en nature et les avantages particuliers s'il en est stipulé.

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après les résultats de nos investigations présentées sous les rubriques suivantes :

- **I - Caractéristiques de l'opération d'apport,**
- **II - Investigations opérées par nos soins,**
- **III - Appréciation de l'évaluation de l'apport,**
- **IV - Conclusion générale.**

I – CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION D'APPORT

En nous basant sur l'ensemble des documents qui nous ont été présentés et sur les informations données par les intéressés nous pouvons résumer les caractéristiques de l'opération sous les aspects suivants :

A/ Contexte juridique et économique

1/ Contexte juridique :

Monsieur ABELLAN Antonio a créé le 16 août 1986 un fonds artisanal de serrurerie, menuiserie métallique, exploité à Béziers 37 avenue du Président Wilson, pour lequel il est immatriculé au Registre des Métiers de Montpellier sous le numéro 338 794 506 et à l'INSEE sous le numéro 338 794 506 00018.

2/ Contexte économique :

L'entreprise individuelle a réalisé au cours des 3 derniers exercices les chiffres d'affaires hors taxes et bénéfices suivants :

	CA HT	Bénéfice
Du 01/07/2015 au 30/06/2016	369 083 €	59 825 €
Du 01/07/2014 au 30/06/2015	362 219 €	41 643 €
Du 01/07/2013 au 30/06/2014	365 360 €	59 768 €

B/ Nature et composante de l'apport

Monsieur ABELLAN Antonio apporte dans les conditions ordinaires de faits et de droit les éléments actifs suivants de son exploitation :

ACTIF APPORTE

A] Les éléments incorporels à savoir :

- L'enseigne, la clientèle, l'achalandage y attachés,
- Le droit au bail des locaux où le fonds est exploité 37 avenue du Président Wilson 34500 BEZIERS
- Le droit à la ligne téléphonique : 04 67 62 58 07

Le tout évalué à la somme de **30 400 €**

B] Les éléments corporels à savoir

• Peugeot BOXER de 2005	1 500 €
• NV 200 NISSAN de 2011	3 000 €
• Scie	2 000 €
• Matrices	1 000 €
• Matériel de bureau	600 €
• Petit outillage	1 500 €

Le tout évalué à la somme de **9 600 €**

Total de l'actif apporté **40 000 €**

TOTAL de l'apport **40 000 €**

II – INVESTIGATIONS OPEREES PAR NOS SOINS

Sans exposer dans le détail les techniques des vérifications effectuées, nous pouvons préciser la nature et les limites de nos travaux sous les titres suivants :

A/ Situation juridique et fiscale de l'apporteur,
B/ Vérification de l'évaluation de l'apport,

A/ Situation juridique et fiscale de l'apporteur :

1/ Documents juridiques et comptables consultés :

Nous avons eu communication de divers documents transmis par l'apporteur à savoir :

- Justificatif d'inscription à la Chambre des Métiers de Montpellier
- Document d'état civil,
- Bilans 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016,
- Tableau des immobilisations et factures d'immobilisations
- Projet de statuts de la société
- Traité d'apport

ainsi que tous les justificatifs et tous les documents que nous avons jugé utile de consulter.

2/ Contrôles d'éventuels avantages particuliers :

Conformément à la loi, nous avons recherché l'existence d'avantages particuliers alloués au futur associé ou non.

Nous avons vérifié également si des intérêts légitimes pouvaient être menacés par l'opération d'apport.

Aucun avantage particulier ne nous a été signalé ou n'a été relevé par nos investigations.

B/ Vérification de l'estimation de l'apport :

Nous avons contrôlé la cohérence des estimations retenues avec les documents comptables établis par Monsieur ABELLAN Antonio.

III – APPRECIATION DE L'EVALUATION DE L'APPORT ET REMUNERATION

L'apport est estimé à la somme de quarante mille euros (40 000.00€) représenté par l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé de l'entreprise.

L'estimation donnée au fonds artisanal (éléments corporels et incorporels), soit quarante mille euros est le résultat de l'application d'un pourcentage à la moyenne du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices.

La fourchette retenue est de 10 à 15% du CA HT soit :

10% $\quad \frac{369\,083 € + 362\,219 € + 365\,360 €}{3} \times 10\% = 36\,555 €$

15% $\quad \frac{369\,083 € + 362\,219 € + 365\,360 €}{3} \times 15\% = 54\,833 €$

L'estimation faite par l'apporteur soit quarante mille euros, nous parait être une évaluation prudente (11% du chiffre d'affaires hors taxes) compte tenu du bénéfice net déclaré.

En contrepartie de son apport, il sera attribué à Monsieur ABELLAN Antonio quatre cents parts sociales de cent euros.

IV – CONCLUSION GENERALE

Sur la base des documents qui nous ont été communiqués, des précisions et remarques du présent rapport, lesquelles résultent des contrôles considérés nécessaires au regard des normes de la profession, l'évaluation de l'apport effectué par Monsieur ABELLAN Antonio

- est estimé sur des évaluations raisonnablement admissibles,
- et ne s'accompagne d'aucun avantage particulier au profit de personne.

Par ailleurs, nous affirmons que la valeur des apports correspond au moins au montant du capital social de la société

Fait à Béziers, le 27 janvier 2017

FIDURIS AUDIT

Guy VIDAL
Commissaire aux comptes associé